

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUIMAËC

REUNION DU MARDI 10 MARS A 19H00 A LA MAIRIE

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 19 heures

Le Conseil Municipal de la commune de GUIMAËC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire de GUIMAËC.

Date de convocation : 05/03/2026

Présents : Pierre LE GOFF, André NEDELEC, Stéphane BOUGET, Alain TIRILLY, Jérémy LAINÉ, Sylvie RICOU, Sébastien BOUGET, Marie Anna BOURGES-ALLAIRE, Loïc GOUTTEQUILLET, Maryannick PENN, Joël ABRASSART, Yvonne ARZIC-PENIL, Geneviève DENIS-KERANFORN, Catherine BARON

Absents/Excusés : Nathalie DOUVENOT-KERVARREC

Secrétaire de séance : Geneviève DENIS-KERANFORN

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14 Votants : 14 Procurations : 0

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 3 février 2026
- Attribution des marchés pour la maison de services
- Motion de soutien au SDEF Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère
- Questions diverses

DÉLIBÉRATION 2026D012
Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 3 février 2026

Rapporteur : M. Pierre LE GOFF, Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15 ;
VU le projet de procès-verbal ;

Le maire expose à l'assemblée que le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal qui s'est tenue le 3 février 2026 a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne d'Yvonne ARZIC-PENIL.
Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER le procès-verbal du Conseil Municipal du 3 février 2026.

Remarques : pas de remarques – approuvé à l'unanimité

DÉLIBÉRATION 2026D013
Attribution des marchés pour la maison de services

Rapporteur : M. Pierre LE GOFF, Maire

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique,
Vu le rapport d'analyse des candidatures et des offres,

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'ATTRIBUER les lots 01, 03, et de 06 à 13 :

DE VALIDER : les offres suivantes :

LOT 01 - GROS ŒUVRE

Entreprise : SAS LE NORMAND

Montant du marché : 190 680,15€ HT

LOT 03 - COUVERTURE

Entreprise : EURL NICO MORVAN

Montant du marché : 68 647,18€ HT

LOT 06 - MENUISERIES EXTÉRIEURES

Entreprise : SARL DILASSER

Montant du marché : 65 881€ HT

LOT 07 - MENUISERIES INTÉRIEURES

Entreprise : MENUISERIE LAROCHE

Montant du marché : 61 990€ HT

LOT 08 - CLOISONS SÈCHES

Entreprise : LAPOUS

Montant du marché : 84 958,04€ HT

LOT 09 - REVÊTEMENTS DE SOL - FAÏENCE

Entreprise : EURL ABGRALL

Montant du marché : 21 049.86 € HT

LOT 10 - PEINTURE
Entreprise : CÉDRIC LE ROUX
Montant du marché : 32 461,57€ HT

LOT 11 - SERRURERIE
Entreprise : SMRH
Montant du marché : 25 605€ HT

LOT 12 - ÉLECTRICITÉ
Entreprise : PASCAL CHAPALAIN
Montant du marché : 56 367,56€ HT

LOT 13 – PLOMBERIE
Entreprise : PASCAL CHAPALAIN
Montant du marché : 81 007,52€ HT

Total hors taxes = 688 647,88 €

D'AUTORISER : le maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Remarques : pas de remarques – approuvé à l'unanimité

DÉLIBÉRATION 2026D014

Motion de soutien au SDEF Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère

Rapporteur : M. Pierre LE GOFF, Maire

VU le courrier du 24 novembre 2025 du Premier Ministre adressé aux Présidents de conseils départementaux ;
VU le courrier du 15 janvier 2026 du Président du SDEF ;
VU la motion du SDEF pour réaffirmer la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseau à l'échelon territorial le plus pertinent en termes d'efficacité, de proximité et de solidarité ;

Le maire expose à l'assemblée que le projet de nouvel acte de décentralisation évoqué par le Premier Ministre, et notamment la proposition de positionner les départements comme « chefs de file » des réseaux de proximité, en particulier pour la distribution d'électricité et de gaz pourrait avoir comme conséquences une réduction des investissements sur la partie rurale de ces réseaux et/ou une augmentation des tarifs pour les consommateurs.

Il est proposé au Conseil Municipal :

DE VOTER la motion de soutien au Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère.

Remarques : pas de remarques – approuvé à l'unanimité

Fin de séance

La secrétaire de séance
Geneviève DENIS-KERANFORN



Le Maire
Pierre LE GOFF

